



15

Déclaration des performances
N° MORTIER A MACONNER

1. Code d'identification unique du produit type :
Mortier d'usage courant de recette
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction :
Voir emballage : nom du produit, date de fabrication, numéro de lot, centre de fabrication
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :
Mortier d'usage courant pour les murs, poteaux et cloisons en maçonnerie
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant :
MULTIMAT ZI des Six Croix 44480 DONGES
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire :
Non applicable
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction :
Système 4 – Norme NF EN 998-2 : 2010
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :
Non applicable
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :
Non applicable

9. Performances déclarées :

| Caractéristiques essentielles | Performances | Spécifications techniques harmonisées |
|---|--|---------------------------------------|
| Résistance à la compression | M10 | EN 998-2 : 2010 |
| Résistance initiale au cisaillement | 0,15 N/mm ² (valeur tabulée) | |
| Teneur en chlorures | PND | |
| Résistance au feu | Classe A1 | |
| Absorption d'eau | PND | |
| Perméabilité à la vapeur d'eau | PND | |
| Conductivité thermique (λ 10, sec) | PND | |
| Durabilité (résistance au gel/dégel) | Evaluation reposant sur les dispositions en vigueur sur le lieu prévu d'utilisation du mortier | |

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

M. PHILIPPE

à Donges, le 31 juillet 2015

